



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 16 janvier 2024

Date de convocation du Conseil Municipal → le 10 janvier 2024
Date d'affichage de la convocation → le 10 janvier 2024

Nombre de Conseillers Municipaux

<i>Effectif légal</i>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	11
<i>votants</i>	12

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LENTIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

Présents :

Monsieur Christophe POTET, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Ana GONCALVES, Monsieur Rodney SALHI, Madame Chantal GARCIA, Monsieur Patrick COLLET, Madame Catherine PERET, Madame Amélie LEFRANC, Madame Annie WILLE, Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET.

Absents avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Madame Evelyne TANTOT	Madame Catherine SPECKLIN

Absents excusés : Madame Laetitia PAIRE, Monsieur Rémi VERBUCHAIN, Madame Evelyne TANTOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres.

Rapport des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération n°13-2021 du Conseil Municipal de Lentigny en date du 23 mars 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

▪ **Indemnité de sinistre :**

Acceptation d'une indemnité de sinistre complémentaire de Groupama d'un montant de 298,94 € soldant le sinistre de la VMC de la salle de basket (Télécommande VMC).

▪ **Attribution de concessions funéraires pour l'année 2023 :**

N° emplacement concession	Concessionnaire	Durée	Tarif
B 221	Alban BERTAZZONI	30 ans	480,00 €

Subvention à l'OCCE : Subvention à l'OCCE : Organisation d'une classe de neige au bénéfice des classes de CP, CE1 et CM2 de l'école primaire scolaire Simone Veil
Délibération n°01-2024

Rapporteur : Madame Ana GONCALVES

Madame Ana GONCALVES, adjointe aux finances, explique que l'équipe pédagogique de l'école primaire Simone Veil organisera en mars 2024 une classe de neige à destination de la station de Saint-Jean-d'Aulps. Elle concernera les classes de CP, CE1 et CM2.

Cette classe de neige a pour but d'initier les élèves de Lentigny à la pratique du ski alpin, nombre d'entre eux n'ayant pas l'opportunité de pratiquer cette activité. A cette occasion les élèves bénéficieront de cinq cours de ski alpin, d'une randonnée en raquettes et d'une découverte du village et de son environnement.

A ce titre, l'OCCE a sollicité auprès du Conseil municipal, une subvention d'un montant de 500 €.

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 portant définition des subventions aux associations ;

Considérant que l'OCCE recherche des financements pour soutenir l'organisation d'une classe transplantée à la montagne et a sollicité la Commune de Lentigny en ce sens ;

Considérant qu'il s'agit de permettre aux élèves de l'école primaire Simone Veil de s'initier à la pratique des sports de montagne et d'en découvrir l'environnement avec notamment 5 cours de ski alpin, d'une randonnée en raquette ;

Considérant que cette classe de neige concernera les classes de CP, CE1 et CM2 et qu'elle aura lieu en mars 2024, sur la station de Saint-Jean-d'Aulps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **Accorde une subvention d'un montant de 500 € à l'OCCE ;**
- **Précise que cette subvention a pour objet l'organisation d'une classe de neige en mars 2024 au bénéfice des classes de CP, CE1 et CM2 de l'école primaire Simone Veil ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574.**

Questions diverses

INFORMATION INSEE :

- Recensement de la population – population légale à compter du 1er janvier 2024 : 1 833 habitants.

PROJECTION DE PHOTOS :

- Projection de photos : Marché de Noël 2023, 100 ans de Monsieur PETIBOUT

AGENDA :

- Vœux du Maire : vendredi 19 janvier à 19h00 ;
- Inauguration système EBOO (éclairage automatique à distance d'un stade de foot pour atterrissage hélicoptère du SAMU) : samedi 20 janvier à 10h00, stade municipal d'Ambierle ;
- Roannais Agglomération Commission Cohésion sociale et Habitat : mardi 30 janvier à 18h00, Immeuble Helvétique à Roanne ;
- Conférence des Maires : jeudi 15 février à 18h00, Immeuble Helvétique à Roanne ;
- Conseil municipal des enfants : vendredi 16 février à 16h30 ;
- Célébration de la Sainte Geneviève de la Compagnie de gendarmerie départementale de Roanne : vendredi 09 février à 10h00 en l'église de La Pacaudière ;
- Conseil municipal : mardi 12 mars 2024 à 19h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Christophe POTET déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.
La séance est levée à 19 h 30.

La Première Adjointe,

Catherine SPECKLIN



Le secrétaire de séance,

Guy DUPERRAY-MAILLET